



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES ACTES DE GESTION ACCOMPLIS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION DU 9 JUIN 2020

L'an deux mille vingt trois, le huit novembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 31/10/2023

Compte-rendu affiché le 09/11/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Bernard JAVAZZO.

Rapporteur : Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION ; Claude MOUCHIKHINE ; Michèle CALVANO ; Alexis MONTOLIU ; Josiane MARTIN

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Wilfrid COUPE a donné procuration à Marlène BONTEMPS

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Faisant application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire est chargé pour la durée de son mandat de l'accomplissement de divers actes de gestion municipale énumérés dans la délibération du 9 juin 2020.

J'ai l'honneur de vous rendre compte ci-après des décisions prises par le Maire.

Ce compte-rendu de décisions prises dans le cadre de la délégation ne donne pas lieu à un vote.

Date de l'acte et nature de l'opération	Nom de la partie intéressée
<p>19 septembre 2023</p> <p>Nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire suppléant de la régie de recettes des droits de place. Abroge la décision n° VILLE_2021DC004.</p> <p>décision VILLE_2023DC075)</p> <p>Visée par la préfecture le 19/09/2023</p>	<p>FINANCES</p>
<p>19 septembre 2023</p> <p>Convention de mise à disposition de 20 panneaux à led avec la SAS Lyonso 2023-2026 pour les besoins des matchs et entraînements à la salle de sport la Canopée.</p> <p>(décision VILLE_2023DC076)</p> <p>Visée par la préfecture le 19/09/2023</p>	<p>DIRECTION GENERALE</p>
<p>27 septembre 2023</p>	<p>FINANCES</p>

Solution « carte achat collectivité » par la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes comme modalité d'exécution des marchés publics. pour 3 ans. Abroge la décision n° VILLE_2023DC074.

Abonnement annuel : 300€, auxquels s'ajoutent 0,6 % du montant total des opérations mensuelles constatées au relevé d'opération de la carte achat collectivité.

Plafond maximal autorisé pour les opérations en carte achat : 20000€ par an.

(décision VILLE_2023DC077)

Visée par la préfecture le 27/09/2023

06 octobre 2023

Tarifs séjours jeunesse Toussaint 2023.

(décision VILLE_2023DC079)

Visée par la préfecture le 09/10/2023

POLE FAMILLES

06 octobre 2023

Nomination d'un mandataire supplémentaire sur la régie de recettes Vie associative.

(décision VILLE_2023DC080)

Visée par la préfecture le 09/10/2023

FINANCES

06 octobre 2023

POLE FAMILLES

Tarifs du service jeunesse du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, Abroge la décision n°VILLE_2023DC073 du 1^{er} septembre 2023.

(décision VILLE_2023DC081)

Visée par la préfecture le 09/10/2023

06 octobre 2023

Convention de participation aux frais scolaires 2022-2023 avec la ville d'Irigny : Irigny doit la somme de 860€ à Pierre-Bénite pour 1 enfant en élémentaire et 1 enfant en maternelle scolarisés à Pierre-Bénite.

(décision VILLE_2023DC082)

Visée par la préfecture le 09/10/2023

POLE FAMILLES

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 0 voix POUR,

32 sans participation,

PREND ACTE des actes de gestion.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Bernard JAVAZZO



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional